



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20171214-2017-50-DE
Date de télétransmission : 14/12/2017
Date de réception préfecture : 14/12/2017

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2017

2017- 50 TARIFICATION SYDEGO

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 14 décembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 7 décembre 2017, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 19
Votants : 17

Titulaires présents :

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire

Titulaires absents :

Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé avec pouvoir)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (excusé)
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents :

Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 15 décembre 2017

2017-50 TARIFICATION SYDEGO

Vu les statuts du SYDELA et notamment l'article 2-2-3 relatif à la compétence optionnelle «Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques»,

Vu la délibération du Comité syndical n°2016-22 du 9 juin 2016, portant sur l'adoption de la tarification du service d'installations de recharge pour les véhicules électriques (I.R.V.E),

Le SYDELA, en collaboration avec les syndicats départementaux de la Région Pays de la Loire, souhaite harmoniser les conditions tarifaires liées au service IRVE appliquées sur l'ensemble du territoire régional.

Pour ce faire, il a été convenu collégalement d'appliquer une tarification régionale SYDEGO, pour l'obtention de la carte de charge, en complément de la tarification pour la charge.

Ce tarif est fixé à 12 €.

Le comité décide, à l'unanimité :

- de valider l'application d'un tarif régional pour l'obtention de la carte SYDEGO à 12 euros.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Bernard CLOUET

